



Opportunité Rendement Mars 2028

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ ET UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽²⁾, CI APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».

Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

- **ISIN** : XS2458862849
- **Période de commercialisation** : du 20 janvier 2023 au 31 mars 2023.
- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Émetteur** : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch Ratings A+)⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'émetteur. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité dans les conditions décrites dans le Prospectus.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/CE).

⁽¹⁾ Sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽²⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽³⁾ Notations en vigueur au 9 janvier 2023. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

POINTS CLÉS

- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E, code Reuters : .SX5E, devise de référence : EUR) (l'« Indice ») pour une durée de 5 ans. Le remboursement du Titre Opportunité Rendement Mars 2028 est conditionné à l'évolution de cet indice **calculé dividendes non réinvestis**. **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice.**
- À l'échéance⁽¹⁾ :
 - Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur reçoit 117,10% du capital initial⁽³⁾.
 - Sinon, l'investisseur reçoit 117% du capital initial⁽³⁾.
- L'investisseur accepte donc de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit Opportunité Rendement Mars 2028, soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date de Constatation Initiale (le 31 mars 2023) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 31 mars 2028). En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance Opportunité Rendement Mars 2028 sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit Opportunité Rendement Mars 2028 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Atlantic Capital Partners qui commercialise le produit Opportunité Rendement Mars 2028.

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Cours de clôture à la Date de Constatation Initiale du 31 mars 2023.

⁽³⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

AVANTAGES

- Le 31 mars 2028, un mécanisme de versement d'un coupon conditionnel de 0,10%⁽²⁾ si le 17 mars 2028 le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,17%⁽⁴⁾).
- À l'échéance, l'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 17% du capital initial, soit 117% du capital initial à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 2,15%⁽⁴⁾ (dans le cas où aucun coupon conditionnel n'a été versé).

INCONVÉNIENTS

- **Opportunité Rendement Mars 2028 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente). Le dénouement ou le rachat partiel du produit peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final⁽¹⁾.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,17%⁽⁴⁾).
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou à un éventuel défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de ce dernier (qui induit un risque sur le remboursement).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50®. La performance d'un Indice « dividendes non réinvestis » est inférieure à celle d'un Indice « dividendes réinvestis ».**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Niveau de clôture à la Date de Constatation Initiale du 31 mars 2023.

⁽⁴⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale du 31 mars 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

- **CAS FAVORABLE** : Le 17 mars 2028, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

117,10% du capital initial⁽²⁾
(soit un TRA net de 2,17%⁽³⁾)

- **CAS DÉFAVORABLE** : Sinon, si le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

117% du capital initial⁽²⁾
(soit un TRA net de 2,15%⁽³⁾)



⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

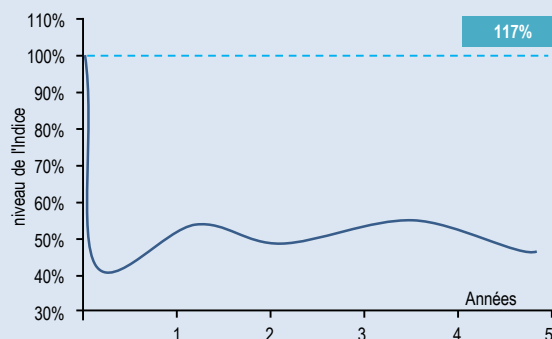
LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

- Seuil de versement du coupon conditionnel de 0,10%
- Evolution de l'Indice par rapport à son Niveau Initial

- xx Remboursement du produit
- ↑ Versement du coupon conditionnel de 0,10%

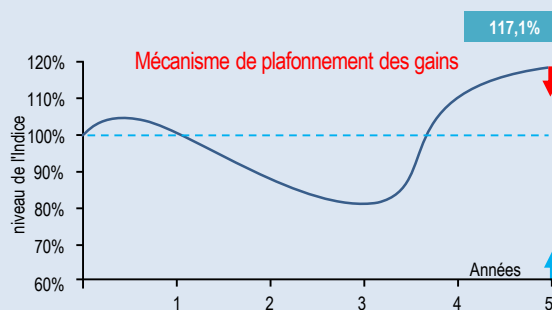
CAS DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LE 17 MARS 2028

À l'échéance, l'Indice clôture à 45% de son Niveau Initial⁽²⁾ (soit une baisse par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾ de 55%) : l'investisseur reçoit à l'échéance 117% du capital initial⁽³⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 2,15%⁽⁴⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de -15,60%⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice).



CAS FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE LE 17 MARS 2028

À l'échéance, l'Indice clôture à 120% de son Niveau Initial⁽²⁾ : l'investisseur reçoit à l'échéance 117,10% du capital initial⁽³⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 2,17%⁽⁴⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de 2,67%⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).



⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Niveau de clôture à la Date de Constatation Initiale du 31 mars 2023.

⁽³⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽⁴⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

L'Indice est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. La composition de l'Indice est revue tous les trimestres.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>, code Bloomberg : SX5E, code Reuters : .SX5E.

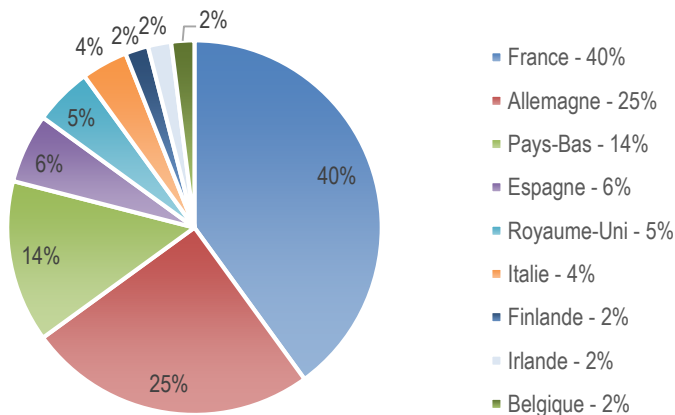
Source: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE EURO STOXX 50® SUR 5 ANS⁽¹⁾



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾



⁽¹⁾ Source: Bloomberg, 6 janvier 2023

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nature juridique	Titres de créance de droit anglais présentant une protection du capital à l'échéance et un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie
Émetteur	Barclays Bank PLC. Notations en vigueur au 9 janvier 2023. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Devise	Euro
Garantie en capital	Pas de garantie en Capital en cours de vie, une protection de l'intégralité du Capital à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
Code ISIN	XS2458862849
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Du 20 janvier 2023 au 31 mars 2023
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100% du Prix d'Émission
Valeur nominale	1 000 €
Durée d'investissement	5 ans
Niveau Initial	Prix de clôture du Sous-Jacent à la Date de Constatation Initiale
Date d'Émission	20 janvier 2023
Date de Constatation Initiale	31 mars 2023
Date de Constatation Finale	17 mars 2028
Date de Remboursement Final	31 mars 2028
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E, code Reuters : .SX5E, devise de référence : EUR). L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice.
Commission de distribution	Le distributeur reçoit de la part de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), de 0,50% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Barclays (BARX Investor Solutions).
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « XS2458862849=BARL ».
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Règlement/Livraison	Euroclear / Clearstream, Luxembourg
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit anglais
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de Atlantic Capital Partners qui commercialise le produit Opportunité Rendement Mars 2028. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Atlantic Capital Partners est amené à percevoir des rétrocessions de la part de nos fournisseurs de produits en contrepartie du service de distribution. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives. Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Opportunité Rendement Mars 2028 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Opportunité Rendement Mars 2028 est un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Disponibilité du Prospectus (Documentation juridique) : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 31 mars 2023, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 30 juin 2022 et du Document d'Enregistrement en date du 1^{er} juin 2022 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income/2022/20220601-Barclays-Bank-PLC-Registration-Documents.pdf> ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2022/GSSP%20BBPLC%20Base%20Prospectus%20%202022.pdf> (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.